

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

- Présents** Vincent De Wolf, *Bourgmestre-Président* ;  
 Patrick Lenaers, Marie-Rose Geuten, Rik Jellema, Frank Van Bockstal, Rik Baeten, Aziz Es, *Échevin(e)s* ;  
 Eliane Paulissen, Bernard de Marcken de Merken, Jean-Luc Robert, André du Bus, Laurent Vlemminckx, Françoise Carton de Wiart, Gisèle Mandaila, Rachid Madrane, Kathy Mottet, Christophe Gasia, Christina Karkan, Marie-Louise Servais, Josianne Pardonge, Damien Gérard, Virginie Taittinger, Christian De Beco, Arnaud Van Praet, John Buyani Ilungu, Imad Benarafa, Ahmed M'Rabet, Stéphane Van Vaerenbergh, Farida Tatou, Edoardo Traversa, Françoise de Halleux, Caroline Schickel, *Conseillers communaux* ;  
 Annick Petit, *Secrétaire communal f.f.*
- Excusés** Colette Njomgang, Jean Laurent, *Échevin(e)s* ;  
 Françoise Bertieaux, *Conseiller communal* ;  
 Christian Debaty, *Secrétaire communal*.

**Séance du 17.10.16**


---

**#Objet : A.s.b.l. Activités socio-récréatives de la Commune d'Etterbeek – Modification des statuts – Prise d'acte#**


---

Séance publique

**Affaires générales**

Le conseil communal,

Considérant que l'a.s.b.l. Activités socio-récréatives du Bourgmestre de la commune d'Etterbeek est amenée à organiser une série d'animations communales; qu'il convenait donc d'en modifier la dénomination afin de la rendre conforme à la réalité;

Considérant que la commune souhaitait également élargir la représentation de ses membres à l'ensemble des partis politiques démocratiques représentés au sein du Conseil communal; qu'il convenait donc d'augmenter le nombre de membres de l'a.s.b.l.;

Considérant que ces modifications ont fait l'objet de modifications de statuts lors des assemblées générales des 5 mai et 13 septembre 2016;

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

DECIDE

de prendre acte des modifications de statuts portant sur la modification :

- de la dénomination de l'a.s.b.l. de "Activités socio-récréatives du Bourgmestre de la commune d'Etterbeek" en "Activités socio-récréatives de la commune d'Etterbeek" ;
- du nombre de membres effectifs de "minimum six et maximum dix" à "minimum six et maximum quinze" (art. 5).

Le Conseil prend acte.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal f.f.,  
Annick Petit

Le Bourgmestre-Président,  
Vincent De Wolf

POUR EXTRAIT CONFORME  
Etterbeek, le 18 octobre 2016

Le Secrétaire communal,

Pour le Bourgmestre,  
Par délégation,

Christian Debaty

Patrick Lenaers